

La Chine, une opportunité pour l'Algérie?

Fatiha Talahite

▶ To cite this version:

Fatiha Talahite. La Chine, une opportunité pour l'Algérie?. La Chine en Algérie. Approches socioéconomiques, MA Éditions – ESKA, 2017. hal-04333337

HAL Id: hal-04333337 https://hal.science/hal-04333337v1

Submitted on 9 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers. L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La Chine, une opportunité pour l'Algérie?

Fatiha TALAHITE

Cet ouvrage fait suite à celui publié en 2014, « Chine-Algérie, une relation singulière en Afrique »¹. Dans l'introduction, nous nous interrogions sur les stratégies des deux pays dans leurs échanges mutuels. Si, en règle générale, pour ses projets en Afrique, le partenaire chinois favorisait les accords globaux, incluant prêts, aide et services en contrepartie d'un accès à des ressources stratégiques pour les entreprises chinoises, la tendance semblait différente pour l'Algérie, qui préférait financer elle-même ses projets. Nous expliquions cela par l'hypothèse que, n'ayant pas de besoins de financement, elle désirait privilégier l'assistance technique et le transfert de technologie en vue de favoriser son développement et la diversification de son économie. Concernant le transfert de technologie, nous relevions que « souvent en Afrique, les faibles capacités techniques et financières ainsi que le manque de main-d'œuvre qualifiée des entreprises locales font que les entreprises chinoises de construction favorisent des modes de pénétration des marchés qui ne permettent pas le transfert de connaissances et de savoir-faire ». Mais nous notions avec un certain optimisme qu'au Maghreb, et notamment en Algérie, les entreprises chinoises du BTP semblaient plus disposées à conclure de tels partenariats. Tels étaient en tout cas les éléments qui ressortaient de certaines contributions à cet ouvrage. Nous terminions en énonçant deux stratégies possibles pour les décideurs algériens : soit confiner la présence chinoise à des domaines ne concurrençant pas leurs partenaires traditionnels, en limitant les importations à des produits bon marché et bas de gamme destinés essentiellement à la consommation populaire et en cantonnant les entreprises au secteur de la construction, tout en agitant la concurrence chinoise pour augmenter leur pouvoir de négociation auprès de leurs partenaires occidentaux ; soit, tentés par la perspective de s'appuyer sur les performances chinoises pour donner une impulsion à la croissance, ouvrir le marché à des produits et des coopérations dans des domaines technologiquement plus sophistiqués, voire en s'engageant plus avant dans des projets communs ; l'économie chinoise évoluant rapidement et offrant plus de produits à forte valeur ajoutée à des prix concurrentiels, le gouvernement algérien pouvait espérer développer ainsi des industries capitalistiques utilisant des technologies avancées.

¹ Thierry Pairault et Fatiha Talahite, Chine-Algérie, une relation singulière en Afrique, Paris, Riveneuve Éditions, 2014, 256p.

Il apparaissait déjà que, si la première voie décrivait largement l'attitude jusque-là adoptée, la seconde relevait à ce moment plus d'une velléité que d'une véritable stratégie.

Qu'en est-il aujourd'hui ? Dans quelle mesure les travaux présentés dans ce deuxième ouvrage viennent-il confirmer ou infirmer les conclusions provisoires auxquelles nous étions arrivés? Quelles questions nouvelles, quelles problématiques inédites apporte le livre que nous publions aujourd'hui ? Il faut dire que le contexte a passablement changé depuis 2013, tant en Chine qu'en Algérie.

Ce qui a changé en Chine

En ce qui concerne la Chine, trois événements majeurs survenus depuis la rédaction de notre précédent ouvrage méritent d'être signalés.

D'abord, en novembre 2012, Xi Jinping est élu à la tête du Parti communiste et il devient Président de la République populaire de Chine en mars de l'année suivante. En novembre 2013, le 3e plénum du 18e Comité central du PCC établit une feuille de route politique et économique à l'horizon 2020. La Chine connaît alors un

ralentissement de sa croissance, marquant la fin d'un cycle de 35 ans, qui nécessite l'adoption d'un nouveau modèle de croissance. Le rôle des marchés dans le fonctionnement de l'économie est déclaré désormais « décisif».

Cela signifie-t-il que des secteurs jusque-là contrôlés par des groupes publics (finance, télécommunications, énergie, chemins de fer, transports aériens) pourraient être ouverts à la concurrence ? Si les réformes visent libérer les forces du marché, le rôle de l'État et du parti dans l'économie est maintenu. Deux atouts fondent le nouveau modèle de croissance : le progrès technique et technologique et la puissance financière. Nouveau « banquier du monde »², la Chine va modifier la répartition du capital à l'échelle internationale, ce qui va entraîner des bouleversements dans le fonctionnement de la finance mondiale et dans les outils pour l'analyser.

Ensuite, à partir de décembre 2016, l'OMC devait reconnaître à la Chine le statut d'économie de marché. En effet, depuis son entrée dans cette organisation en 2001, une dérogation permettait aux pays membres de lui opposer des droits de douane, sous l'argument que son économie ne fonctionnait pas encore selon les règles du marché et de la concurrence. Ils furent autorisés à lui appliquer des mesures antidumping durant une période probatoire de quinze ans, à l'issue de laquelle ce pays accédait de plein droit au statut d'économie de marché. Aucune autre condition n'était prévue, ce qui signifiait concrètement qu'à partir du 11 décembre 2016, les partenaires

2

² C'est le titre d'un ouvrage de Claude Meyer, La Chine, Banquier du monde, Paris, Fayard, 2014.

commerciaux de la Chine devaient cesser de taxer ses produits, sinon elle pouvait légitimement les poursuivre devant les instances de l'OMC. Face aux réticences des grandes puissances, en premier lieu les États-Unis qui arguèrent que ce statut n'était pas automatique, la direction de l'OMC a fait machine arrière en laissant chaque État libre de sa décision. Près de la moitié des pays membres – dont l'Australie, la Nouvelle-Zélande, le Brésil, la Russie – ont effectivement reconnu ce statut à la Chine. L'Union européenne ne l'a pas fait, mais, craignant de s'aliéner un grand partenaire et ne voulant pas prendre le risque d'une guerre commerciale avec Pékin, elle a contourné l'obstacle en réformant son arsenal de mesures antidumping afin de le rendre indifférent au pays d'origine. Ainsi, les taxes qu'elle continue à opposer aux produits chinois seraient formellement applicables à tous les autres pays, économie de marché ou non. Cette nouvelle «méthodologie », en effaçant le caractère ciblé des mesures prises à l'encontre de la Chine, lui permet d'éviter de donner à Pékin matière à procès sur une affaire de dumping. L'effet pervers de ce genre de parade réglementaire est de généraliser un protectionnisme déguisé, qui affaiblit la crédibilité de l'OMC³. N'étant pas membre de cette organisation, l'Algérie, bien que dixième partenaire commercial de la Chine, n'a pas eu à prendre parti dans cette bataille réglementaire.

Enfin, en novembre 2016, le FMI, suite à une décision de son Conseil d'administration devenue effective après une période de transition d'une année, a inclus la monnaie chinoise *yuan* ou *renminbi* (RMB, « monnaie du peuple») dans le panier de devises servant à fixer la valeur des droits de tirage spéciaux (DTS) – actif de réserve international du Fonds – aux côtés du dollar, de l'euro, du yen et de la livre sterling. Ainsi, à compter du 1^{er} octobre 2016, les 188 États membres du Fonds peuvent échanger des DTS contre du RMB pour équilibrer leur balance des paiements. Cette mesure consacre le yuan comme monnaie de réserve et constitue une étape décisive dans le processus d'intégration de l'économie chinoise dans le système financier international. Le processus graduel d'internationalisation de la monnaie chinoise est passé notamment par la création à Hong Kong au milieu des années 2000 d'un renminbi *offshore* utilisé dans les transactions internationales, officialisé en juillet 2010 par un accord entre la banque centrale chinoise, la Banque populaire de Chine (BPC) et l'autorité monétaire de Hong Kong, qui établit un lien entre les marchés *offshore* et *onshore* de cette monnaie⁴. Ce système complexe a permis de mettre en place une convertibilité partielle du yuan en dollar américain – celui-ci pouvant fluctuer par rapport au dollar à l'intérieur d'une fourchette journalière – pour les transactions commerciales, mais non pour les transferts de capitaux. Pour

³ En février 2017, la Commission Juncker a annoncé que les droits antidumping et prix planchers imposés en 2013 aux fabricants chinois devraient être graduellement éliminés d'ici à dix-huit mois, décision interprétée dans la presse économique comme une réaction à la politique du Président Donald Trump, qui remet carrément en cause les engagements des États-Unis en tant que membre de l'OMC.

⁴ Paola Subacchi, *The People's Money: How China Is Turning the Renminbi into a World Currency*, New York, Columbia University Press, 2016, 256p.

calculer le taux de conversion en yuan des autres monnaies, il fallait passer par l'intermédiaire du dollar. Puis, tout en encadrant encore très étroitement les échanges de sa devise, la BPC autorisa progressivement sa conversion directe en yen japonais, dollars australien et néo-zélandais, ou encore ringgit malaisien, dans le cadre d'accords de compensation avec les instituts d'émission de ces pays. En 2014, c'est au tour de la livre sterling, puis de l'euro, de pouvoir être directement convertis en renminbi. Ces mesures permettent d'abaisser les frais de conversion et de soutenir les échanges commerciaux bilatéraux tout en facilitant l'usage du renminbi pour les investissements. Elles ouvrent la possibilité pour les banques internationales d'opérer des échanges directs entre ces devises et le yuan sur le marché interbancaire chinois. La Chine promeut activement l'utilisation du renminbi hors de ses frontières, multipliant les coopérations avec les grandes banques centrales et les accords permettant des investissements directs en yuans. En octobre 2016, la BPC lance le CIPS (China International Payments System)⁵, destiné à faciliter les paiements internationaux en renminbi, mais il faudra attendre un peu pour une évaluation de sa mise en œuvre.

Pour qu'une devise soit incluse dans le panier du DTS, le FMI retient deux critères principaux. Le premier, adopté dès les années 1970, exige qu'elle soit la monnaie d'un des plus grands exportateurs mondiaux, ce qui est le cas de la Chine. En 2000, un deuxième critère – qu'elle soit « librement utilisable » – vise à prendre en compte le poids dans les échanges mondiaux des transactions financières libellées dans cette monnaie. Ce critère rend possible l'intégration de la monnaie chinoise, bien qu'elle ne soit pas totalement convertible. En déclarant le renminbi « librement utilisable », le FMI entérine la forte augmentation de l'utilisation ainsi que du volume de négociation de cette devise dans les transactions internationales. En Afrique, plusieurs pays comme le Ghana, le Nigeria, Maurice, le Zimbabwe, utilisaient déjà le yuan chinois comme monnaie de règlement et de réserve⁶. La décision du FMI a accéléré ce processus. Ainsi, en avril 2015, la Banque populaire de Chine et la Banque centrale d'Afrique du Sud, premier partenaire commercial de la Chine en Afrique, signent un protocole d'entente autorisant la compensation et le règlement en renminbi⁷.

Malgré l'importance de ses échanges commerciaux avec la Chine, l'Algérie a décidé tardivement de remplacer le dollar par la monnaie chinoise dans ses transactions avec ce pays. Dans une note datée du 18 novembre 2015, la Banque d'Algérie explique ainsi cette mesure : « la Chine étant devenue le premier partenaire commercial de l'Algérie, il est entendu que les règlements des

-

⁵ BNP Paribas Securities Services, « What is it? », *Quintessence*, Winter 2016, p. 27 securities.bnpparibas.com/insights/what-is-it-cips.html

⁶ Sébastien Le Belzic, « Le yuan chinois, un nouveau dollar pour l'Afrique ? », *Le Monde*, 20 avril 2015 www.lemonde.fr/afrique/article/2015/04/20/le-yuan-chinois-un-nouveau-dollar-pour-l-afrique/4619435/3212.html

⁷ Ibid.

importations en provenance de ce pays ne sauraient être réglés dans une autre monnaie que celle de ce pays. D'autant plus que cette formule élimine tout premium pour la couverture du risque de change dans le cas de règlement dans une autre monnaie »8. L'institut d'émission demande aux banques commerciales de se préparer à ce changement. À l'inverse, au Maroc, la banque commerciale Attijariwafa Bank n'attendit pas la décision de la Banque centrale du Royaume pour prendre l'initiative, en partenariat avec la Bank of China, première banque chinoise à l'international, de permettre à ses clients le règlement en renminbi⁹. Cette banque marocaine étant présente dans plusieurs pays africains, l'offre vise aussi probablement une clientèle africaine et chinoise sur le continent. Cette possibilité permet aux importateurs de comparer plus facilement les coûts de revient (produits, matières premières, salaires, etc.) en monnaie locale avec le prix de vente, et de mieux maîtriser ainsi la négociation commerciale. La facturation en renminbi entraîne pour le producteur chinois une réduction des taxes à l'exportation, qui se répercute sur le prix de vente. Contrairement aux opérations via le dollar ou l'euro qui génèrent des fluctuations, le règlement en yuan élimine le risque de change dans les transactions et évite la révision de contrats commerciaux sous l'évolution des cours de change.

Ce qui a changé en Algérie

En Algérie, beaucoup de choses ont changé aussi, malgré l'impression de stagnation et l'ambiance de fin de règne liée à la maladie du Président. Mais l'événement le plus marquant est sans conteste le choc exercé par la chute du prix du pétrole en juin 2014, venant rappeler la vulnérabilité de l'économie et les graves déséquilibres qui caractérisent les échanges extérieurs. Cet événement ne pouvait pas ne pas avoir d'effet sur les échanges avec la Chine. Notamment, le resserrement de la contrainte financière extérieure induirait-il un changement d'orientation dans les modalités de financement des projets chinois ? Il faut dire que la réaction du gouvernement ne fut pas immédiate. L'Algérie étant peu endettée à l'extérieur, les autorités ont d'abord espéré que cette crise serait passagère et que les importantes réserves de change accumulées permettraient d'accuser le choc¹⁰. Il a fallu attendre plusieurs mois pour que des mesures commencent à être prises. Elles

⁸ La mesure devait entrer en vigueur fin septembre 2016. Voir Xinhua, « L'Algérie adopte le règlement par renminbi de ses transactions avec la Chine » *Maghreh émergent*, 5 décembre 2015, <u>www.maghrebemergent.com/finances/53559-l-algerieadopte-le-reglement-par-renminbi-de-ses-transactions-avec-la-chine.html</u> La Banque d'Algérie publie depuis peu le cours en dinar du yuan offshore.

⁹ « Attijariwafa Bank lance la première offre dédiée en renminbi, » 19 décembre 2014 https://www.attijariwafabanklancelapremi%C3%A8reoffred%C3%A9di%C3%A9eenRENMINBI.aspx

¹⁰ Voir Fatiha Talahite et Samouel Beji, « Accumulation of Foreign Exchange Reserves and its Effects on Domestic Economies. Algeria and Tunisia Comparative Case Studies », *in* M. Peeters, N. Sabri et W. Shahin (eds.), *Financial Integration*. A Focus on the Mediterranean Region, Springer, Berlin, Heidelberg, Pays Bas, 2013, p. 27-60.

se traduisirent notamment par une baisse des investissements chinois en Algérie. Ainsi, note Thierry Pairault dans le premier chapitre, alors que l'année 2014 fut exceptionnelle, le nombre de projets diminue à partir de 2015, ainsi que les importations, à la suite des restrictions budgétaires. Il cite le protocole d'accord signé en janvier 2016 pour la réalisation d'un nouveau port sur le site d'El Hamdania à Cherchell, qui, bien que n'ayant pas réussi à obtenir de la partie chinoise un engagement à long terme, marque une évolution dans la stratégie du gouvernement algérien dans un contexte de pénurie de financement.

Une autre conséquence de cette crise est que l'Algérie, qui avait arrêté depuis plus d'une vingtaine d'années d'emprunter à l'extérieur, préférant financer elle-même ses propres projets grâce aux revenus des hydrocarbures, va devoir à nouveau solliciter le marché international des capitaux. Elle y rencontrera alors nécessairement l'offre chinoise de financement. En effet, la Chine, détentrice d'une part croissante de l'épargne mondiale, est devenue l'un des principaux prêteurs de capitaux dans le monde, ce qui, à travers l'expansion de ses banques et institutions financières, pousse à sa transformation en puissance financière de premier rang.

Au-delà des mesures d'austérité et de leur impact immédiat, les implications à moyen et long terme de la chute du prix du pétrole sur une économie déjà en grande difficulté, ont alerté la société et provoqué un débat largement relayé par les médias, dans lequel sont intervenus des économistes¹¹, universitaires, chercheurs, experts, décideurs

des secteurs public et privé, et dont l'écho a largement dépassé les cercles intellectuels gravitant autour du gouvernement. Ce débat a relancé la réflexion sur la nécessité d'un nouveau modèle économique pour l'Algérie, à même de remettre impérativement à l'ordre du jour les grands chantiers du développement, abandonnés depuis l'afflux de revenus des hydrocarbures, parmi lesquels la diversification des exportations et de la production, la relance de l'industrie pour inverser la tendance à la désindustrialisation¹². On aurait pu espérer que le moment aurait été propice à intégrer les relations avec la Chine dans ce débat et, donc, à réfléchir enfin sérieusement à une stratégie dans les échanges avec ce pays qui soit à la hauteur non seulement de l'importance de la présence chinoise en Algérie, mais également du poids croissant de la Chine dans le monde. Mais à ce jour, cela ne semble pas être le cas, du moins n'avons-nous pas relevé d'éléments tangibles sur le sujet.

_

¹¹ Voir Raouf Boucekkine, Rafik Bouklia-Hassane et Nour Meddahi, L'Algérie en état d'urgence économique, un an après le contre-choc pétrolier : Un agenda de réformes inexorable, École d'économie d'Aix-Marseille, 6 juillet 2015 www.amse-aixmarseille.fr/sites/default/files/actu/algerie etat urgen ce.pdf

¹² Voir Fatiha Talahite, « Désindustrialisation et industrialisation en Algérie. Le rocher de Sisyphe », *Outre-Terre*, 2016/2, n° 47, p. 130-151.

Il faut dire qu'une majorité de travaux présentés dans le présent ouvrage s'appuient sur des enquêtes réalisées avant la crise de de juillet 2014. De plus, même les chapitres qui intègrent des données plus récentes (de 2015 ou 2016) ne peuvent en évaluer les effets à moyen et long termes. Ainsi, les seuls éléments qui ont pu éventuellement être pris en compte sont d'ordre qualitatif, comme des changements dans le comportement des différents acteurs, notamment les mesures prises au niveau administratif et institutionnel.

Certes, le ton du précédent ouvrage n'était pas vraiment enthousiaste, mais celui de la présente livraison est devenu plus sobre, plus circonspect. Ainsi, aucune des contributions n'insiste sur le partenariat stratégique noué récemment entre les deux pays, ni sur les conventions signées dans ce cadre en 2016 par le ministère de l'Industrie et des Mines, et encore moins sur l'agitation diplomatique autour du sommet Chine-Afrique de Johannesburg en Afrique du Sud. En effet, échaudés par les innombrables annonces restées lettre morte, les auteurs demandent à voir, préférant se concentrer sur le bilan de ce qui a été effectivement réalisé. Les travaux présentés ici s'emploient à défricher ce terrain largement inexploré qu'est la présence chinoise en Algérie et ses multiples facettes, à ouvrir des chantiers, en mettant l'accent en particulier sur la collecte et la construction de données, à travers des études sectorielles et des monographies.

Dans le premier chapitre, « Algérie : quelle présence économique chinoise ? » Thierry Pairault, soulève des questions méthodologiques primordiales touchant aux définitions et à l'enregistrement du commerce extérieur, des entreprises, des travailleurs, des flux et stocks d'IDE, etc., préalables à toute estimation de la présence chinoise en Algérie. Il se heurte notamment au problème de l'identification de l'origine ou de la nationalité de ces entités, notant que les statistiques douanières par pays faussent les choses. Concernant les firmes, cette question rejoint celle déjà ancienne de leur « nationalité », dès lors que leur capital s'internationalise et qu'elles déploient des stratégies sur un territoire qui excède celui de la nation - siège domicilié dans un paradis fiscal, segments de production localisés dans des zones où le droit du travail est faible et la main-d'œuvre bon marché, unités de production implantées près de sources de matières premières ou de voies de transport, ou encore d'un marché. C'est du fait de cette complexité qu'on en est venu à parler de firmes transnationales. Rendre compte de la dimension internationalisée de la production à l'aide de la notion d'acteur multinational pourrait permettre d'éviter le biais géopolitique. Dans une approche en termes de changement institutionnel, ce travail de Thierry Pairault pourrait servir à analyser les formes et stratégies spécifiques adoptées par les firmes multinationales qui émergent du système chinois, de ses institutions et ses règles propres, à partir duquel elles basent leur expansion internationale et créent leur réseau mondialisé.

Le ton modéré de cet ouvrage s'explique aussi par une autre raison, qui ne renvoie pas cette fois à l'absence de vision et de stratégie du gouvernement algérien dans ses relations avec la Chine, mais à la difficulté, dont nous avons pris la mesure, à forger un cadre à la fois conceptuel et institutionnel dans lequel mener des recherches intégrant les paramètres propres à l'Algérie dans ses relations avec la Chine. Face à l'enjeu que représente l'essor de la Chine pour le monde, et également du fait du caractère singulier de la présence chinoise en Algérie, qui en fait un véritable cas d'école, non seulement au Maghreb, mais en Afrique, nous croyions naïvement que l'organisation d'un colloque international sur le sujet en Algérie allait attirer universitaires, experts, journalistes et pourquoi pas, susciter des vocations parmi les doctorants et chercheurs ; que nous allions découvrir des recherches en cours, des thèmes originaux sous l'angle desquels approfondir et renouveler l'approche du phénomène. Il faut avouer que nous avons été surpris par le faible impact de notre appel¹³. Alors qu'un peu partout sur la planète, dans les universités, centres de recherche, Think Tanks, on s'interroge sur l'immense défi que constitue l'expansion mondiale du géant asiatique, pourquoi la Chine n'est-elle pas un sujet pour les universitaires et chercheurs en Algérie? 14 En l'absence d'un cadre de réflexion propre, la tentation est grande de reprendre à son compte sans recul les analyses et idées qui circulent sur le sujet dans la littérature académique et les médias, dont une grande partie est élaborée à partir de préoccupations occidentales, au risque d'en adopter également les fantasmes et les peurs vis-à-vis de la « menace chinoise » 15.

L'Algérie a-t-elle à apprendre de la Chine ?

À moins de faire siennes les peurs occidentales, en quoi la Chine menace-t-elle un pays comme l'Algérie ? Et si c'était le cas, pourquoi les Algériens devraient-ils avoir les mêmes appréhensions? Mais d'abord, n'ont-ils pas plutôt tout à gagner de l'expérience chinoise en tant que modèle, d'une part, mais aussi en tant que force de changement qui, en faisant bouger les lignes et les rapports de force dans le monde, ouvre aux petits pays une fenêtre d'opportunité pour se frayer une place entre les puissants, voire une chance de sortir du déterminisme du sous-développement ? « Jamais dans l'histoire un tel bouleversement des équilibres internationaux et de la hiérarchie des grandes

¹³ Malgré sa diffusion large et précoce en trois langues (arabe, français et anglais), nous n'avons récolté que peu de propositions d'universitaires et chercheurs exerçant en Algérie. Nous saluons d'ailleurs ici ceux qui ont répondu, parmi eux des doctorants, dont certains ont poursuivi avec nous l'aventure par leur contribution à cet ouvrage. Notre reconnaissance va aussi à nos collègues de l'université de Constantine qui ont compris l'importance scientifique de ce projet et se sont engagés pour permettre sa concrétisation.

¹⁴ L'Institut National d'Études de Stratégie Globale (INESG) d'Alger, qui a pris récemment l'heureuse initiative de mettre ses publications en ligne, ne propose aucune réflexion sur la question.

¹⁵ En fait, la posture occidentale est plus subtile, voire plus ambiguë, faite certes d'appréhensions, mais soucieuse aussi de définir une attitude rationnelle face au géant chinois, comme on peut le déceler dans l'introduction de Claude Meyer à son livre, *op.cit.*, qui rappelle que le Japon avait suscité les mêmes craintes en son temps.

puissances n'était intervenu sur une période aussi courte », écrit Claude Meyer, qui ajoute : « la fulgurante émergence économique de la Chine n'a pas de précédent historique. En trois décennies seulement, cet immense pays de 1,3 milliard d'habitants s'est en large partie arraché au sous-développement et est devenu la première puissance industrielle et commerciale du monde » ¹⁶. Les nombreuses embûches mises sur sa voie, tels les accords multifibres pour contrer ses exportations de textiles, n'ont pas réussi à briser cet essor. Cela devrait être un motif d'espoir pour tous les peuples du monde, dont celui d'Algérie, dont l'économie peine à décoller.

Un des enseignements de l'expérience chinoise examinés dans cet ouvrage est abordé au troisième chapitre par Khadidja Benbraham et Thierry Pairault, «L'Algérie et la question des ZES 'à la chinoise' ». Ces auteurs insistent sur la différence entre les zones économiques spéciales (ZES) et les zones de coopération économique et commerciale (ZCEC). Les premières, initialement au nombre de quatre, implantées sur le territoire chinois dans le cadre de la réforme lancée en 1978, étaient des enclaves sur le modèle des zones franches d'exportation en Asie dans les années 1960-1970 ou des maquiladoras mexicaines, dont les conditions fiscales, administratives, douanières accommodantes visaient à attirer les firmes occidentales en leur fournissant un environnement adapté à leurs exigences. Ces ZES ont contribué à faire de la Chine l'un des principaux destinataires de l'investissement direct étranger, le premier exportateur mondial dès 2007 et le premier détenteur de réserves d'or et de devises étrangères. Mais, ce qui est plus particulier à l'expérience chinoise, par l'introduction des mécanismes de marché, elles ont favorisé la réalisation des réformes, la modernisation, l'ouverture et la transformation de l'économie chinoise. De 1980 à 1984, alors que le taux de croissance annuel moyen est de 10%, il put atteindre jusqu'à 58% pour une ZES, comme celle de Shenzhen. Elles ont participé à 22% du PIB, 46% des IDE, 60% des exportations et généré près de trente millions d'emplois. En 2015, face à un tel succès, la Banque mondiale a encouragé la valorisation de cette expérience en Afrique. En Algérie, l'implantation de zones franches ne faisait pas partie de la réforme de 1989. Elle fut envisagée plus tard, dans les années 1990, où une réglementation a été mise en place et plusieurs projets annoncés, dont aucun n'a abouti. Malgré sa volonté de développer et diversifier ses exportations afin de sortir de la dépendance aux hydrocarbures, l'Algérie a du mal à reconvertir son système industriel, édifié dans les années 1965-1985 sur le modèle des industries industrialisantes théorisé par l'économiste français Gérard Destanne de Bernis¹⁷, qui s'organise autour de pôles de développement répartis sur le territoire et dont la production est orientée vers le marché intérieur.

¹⁶ *Ibid.*, p. 13.

¹⁷ Voir Gérard Destanne de Bernis, « L'industrialisation en Algérie », Revue Tiers Monde, vol. 2, n° 5, 1963, p. 125-137 et « Les industries industrialisantes et les options algériennes », Revue Tiers Monde, vol. 12, n° 47, 1971, p. 545-563.

Encouragée par le succès des ZES, la Chine a lancé au milieu des années 1990 une politique de « sortie de territoire » et lancé les ZCEC en 2006. Ici, la logique est inversée : alors que les ZES offrent un environnement favorable à l'attrait de firmes occidentales en Chine, les ZCEC assurent les conditions propices à l'implantation de firmes chinoises à l'extérieur de la Chine, créant ainsi une nouvelle forme du capitalisme mondialisé. Dix-neuf propositions sur 120 ont été retenues, dont la ZCEC *Jiangling* en Algérie. Certains projets, dont l'algérien, n'aboutiront jamais. Pour les auteurs, l'implantation de ces ZCEC serait en lien avec la stratégie chinoise des nouvelles routes de la soie.

En matière de développement industriel, « la Chine est sans conteste le pays qui a tiré le meilleur profit technologique et commercial de l'internationalisation des circuits de production » ¹⁸. Certes, elle disposait d'atouts exceptionnels, dont, outre sa taille, son histoire ¹⁹ et ses immenses ressources, un siège permanent au conseil de sécurité de l'ONU et l'arme nucléaire. Aucune comparaison n'est possible avec l'Algérie de ce point de vue.

Par contre, d'autres aspects rapprochent les deux pays. Thierry Pairault relève la convergence dans l'espérance de vie à la naissance (Algérie 74,8 ans; Chine 75,8 ans), la durée de scolarisation (14 et 13,1 années), le revenu national brut par habitant en parités de pouvoir d'achat (13 054 et 12 547 dollars), l'indice de développement humain (0,736 et 0,727). D'autres points de comparaison renvoient au fonctionnement de l'économie pendant la période socialiste (planification, monnaie administrée, entreprises publiques, socialisation de l'agriculture, etc.). En particulier, dans les deux pays, l'organisation industrielle fut inspirée du modèle soviétique, mis en place dans les années 1950 en Chine et 1960 en Algérie. De même, la réforme algérienne de 1988-1991, amorcée en réalité quelques années plus tôt suite à la chute du prix du pétrole de 1985, fait écho à celle lancée en 1978 par Deng Xiaoping. La crise de 2014 ouvre-t-elle des perspectives comparables ? On peut également faire le parallèle entre les émeutes d'octobre 1988 en Algérie et les manifestations de la place Tian'anmen en avril-juin 1989 en Chine, toutes deux réprimées dans le sang. Les premières ont débouché en Algérie sur un referendum et une nouvelle Constitution consacrant la fin du système du parti unique, tandis que la Chine a maintenu la continuité de ses institutions.

Certains travaux présentés ici décrivent comment des Algériens ont eu l'opportunité de trouver dans leurs échanges avec la Chine des réponses à leurs attentes et à leurs besoins, parfois de manière inattendue. Wenke Krestin, au sixième chapitre, « Machines chinoises et sécurité alimentaire en Algérie », s'intéresse au choix de certains entrepreneurs privés algériens des PME et PMI dans l'agroalimentaire de recourir à des machines chinoises pour lancer leur affaire, dans l'objectif

¹⁸ Claude Meyer, op.cit, p.14.

¹⁹ Claude Meyer rappelle que, « grande puissance jusqu'au début du XIXe siècle, l'empire du milieu représentait alors plus d'un tiers de la production mondiale contre 23% pour l'Europe », *op.cit*, p.13.

d'accumuler des fonds nécessaires pour dans une seconde étape acquérir du meilleur matériel, notamment allemand. Même si ce comportement s'appuie, selon l'auteure, sur une comparaison fantasmée de la qualité des équipements en fonction de leur origine, les entretiens qu'elle a conduits montrent qu'il y a du calcul économique dans la stratégie de ces entrepreneurs, une évaluation du marché, une projection graduelle dans le futur et un souci d'optimiser l'investissement initial, ce qui n'est pas toujours le cas des entreprises publiques dont la contrainte budgétaire est demeurée « lâche »²⁰ depuis la période socialiste, avec l'abondance des revenus des hydrocarbures.

Hicham Rouibah dans son enquête dans « Une entreprise chinoise sur un chantier à Béjaïa », révèle, au septième chapitre, un fait intéressant et qui tranche avec les tendances observées jusque-là. Il s'agit du rôle de tiers joué par une entreprise chinoise appelée à la rescousse pour résoudre un grave problème de fuite d'eau sur un chantier. Il montre comment l'intervention de cette entreprise a permis de relancer la collaboration entre des entreprises et organismes publics locaux en conflit. Il ne s'agissait pas pour l'entreprise chinoise de réaliser un grand projet financé sur les deniers de l'État, mais de régler un problème à la fois technique et humain. L'auteur montre comment chacun y a mis du sien, les organismes locaux ont accepté de donner les informations nécessaires et cette collaboration a permis d'aboutir à une solution du problème. Il décrit aussi la réaction de la population locale à la présence chinoise, les plus proches du chantier étant paradoxalement les plus ouverts, et comment, malgré l'absence totale de cadre dans lequel les deux populations puissent se rencontrer²¹, des liens ont pu se créer, notamment à travers le football.

Cet exemple contraste avec le cas de grands projets où l'on constate trop souvent que mauvaise gestion, gaspillage et malversations, voire corruption, aboutissent à des retards, des surcoûts, et une faible qualité du produit final. De ce point de vue, le choix du type de projet est crucial, comme le souligne Thierry Pairault, qui explique dans le premier chapitre que pour un projet BOT (Build-Operate-Transfer), l'entreprise est un investisseur qui se rembourse en exploitant l'infrastructure qu'il a réalisée pour le compte du pays ; aussi doit-il tenir compte des coûts d'entretien sur le long terme pour garantir le remboursement de son investissement et l'encaissement de son bénéfice avant l'échéance de la concession. Tandis que pour un projet DB (Design and Build) ou EPC (Engineering, Procurement and Construction), l'entreprise est un prestataire de services payé forfaitairement à l'achèvement des travaux ; aussi le maître d'œuvre n'a-t-il pas à se projeter dans l'avenir. Le coût d'un projet BOT, écrit Thierry Pairault, est toujours supérieur à celui d'un projet DB. Or c'est ce

²⁰ Voir Janos Kornai, « Obligation légale, non-exécution des contrats et contrainte budgétaire lâche » *in* Janos Kornai (textes réunis et traduits sous la direction de Bernard Chavance et Mehrdad Vahabi), *La transformation économique postsocialiste. Dilemmes et décisions*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, p. 151-163.

²¹ Depuis 1992, ce que Jürgen Habermas appelle la « sphère publique » – un domaine de débat ouvert, séparé de la sphère officielle et libre de la menace de la force – n'existe plus en Algérie (*The Inclusion of the Other. Studies in Political Theory*, Cambridge, MIT Press, 2000).

dernier qui a été retenu pour l'autoroute Est-Ouest, la faiblesse des coûts et la rapidité d'exécution ayant prévalu dans le choix du maître d'œuvre, au détriment éventuel de la qualité.

Enfin, l'enquête passionnante de Brahim Benlakhlef et Pierre Bergel, « Aïn Fakroun et Bir El Ater à la rencontre de la Chine », décrit dans le cinquième chapitre, comment deux villes moyennes de l'Est algérien se sont métamorphosées au fil de leur insertion dans un réseau d'échanges internationaux se déployant jusqu'en Chine et dont elles ont tissé les liens, d'abord informels, puis multiformes. Les auteurs révèlent la créativité des acteurs et des collectifs (dont la tribu) dans leur adaptation aux bouleversements du contexte régional, national et international, leur capacité à franchir les frontières, à la fois physiquement et métaphoriquement, malgré les obstacles croissants à leur mobilité²².

Opportunité ou aubaine ?

Au début de cette introduction, nous parlions d'une fenêtre d'opportunité ouverte par la Chine aux petits pays, ainsi que des atouts dont dispose l'Algérie dans sa relation singulière avec la Chine. L'Algérie a-t-elle su profiter de cette opportunité ? Les réponses apportées à cette question dans ce livre sont mitigées.

Au second chapitre, « Dynamique et technicité des échanges commerciaux algéro-chinois », Messaoud Zouikri se demande si l'importante progression des importations de Chine en Algérie dans les années 2000 a été bénéfique en termes de transfert technologique. Outre leur finalité à court terme, liée à l'intérêt politico-économique immédiat des deux parties — notamment, pour l'Algérie, le soutien du pouvoir d'achat des plus modestes grâce à la compétitivité-prix des produits chinois — ces échanges servent-ils dans le long terme à la réalisation d'une stratégie de développement dans lequel les entreprises chinoises seraient amenées à intervenir de plus en plus activement ? Il s'appuie sur l'enseignement de la théorie du commerce international qui montre que les échanges de biens et plus particulièrement de biens manufacturiers peuvent contribuer, bien qu'imparfaitement, à la transmission du progrès technique entre les pays (les autres canaux de diffusion étant l'investissement direct étranger, les différentes formes de coopération et les externalités technologiques). Il utilise une classification distinguant entre les produits de moyenne-faible et de moyenne-haute intensité technologique. Il trace le profil général des importations algériennes, dominées par les produits de moyenne-faible intensité, quelle que soit la région du

²² Comme le montre également Hicham Rouibah dans son enquête, pour ce qui est des frontières culturelles et linguistiques. Voir aussi Allan Christelow, *Algerians without Borders: The Making of a Global Frontier Society*, Gainesville, University Press of Florida, 2012, 250 p.

monde d'origine. Sur la période 2003-2015, comparée aux trois autres fournisseurs de l'Algérie (Amérique du Nord, Afrique et Chine), l'Europe garde une place prépondérante dans les importations, quelle que soit l'intensité technologique des produits, bien que dans la période récente sa part baisse relativement au reste du monde, celle de la Chine augmentant légèrement. Les importations de Chine, dominées par les produits de moyenne et faible technologie, augmentent fortement à partir des années 2000, mais restent malgré tout très loin du niveau de celles d'Europe. Concernant les produits de moyenne-haute intensité (matériel de télécommunication, matériel informatique, machines spécialisées et produits pharmaceutiques) importés de Chine, leur part dépasse à partir de 2003 celle des produits de la même catégorie d'Amérique du Nord et d'Afrique. Leur poids dans les importations de Chine²³ augmente régulièrement à partir de 2006 jusqu'à dépasser en 2012 celle des produits de moyenne-faible intensité, puis la tendance se retourne à partir de 2013. Selon l'auteur, ce changement qualitatif dans les années 2011-2013 est marginal. Purement commercial, il ne serait pas lié à un transfert technologique. À ce jour, écrit-il, il n'y a aucune preuve de la mise en œuvre d'un partenariat stratégique entre les deux pays privilégiant le développement technologique. De fait, l'augmentation de la part des produits de moyenne-haute intensité technologique dans les importations ne signifie pas nécessairement qu'il y a transfert effectif de technologies. Ainsi, l'hypothèse que le commerce international serait un moyen pour les pays en développement de rattraper ou diminuer leur retard technologique ne semble pas se vérifier dans le cas des échanges entre l'Algérie et la Chine. Mais se vérifie-t-elle plus dans ses échanges avec ses fournisseurs traditionnels en biens d'équipement, que sont les pays de l'Union européenne (Allemagne, France, Italie, Espagne)?

De même, au quatrième chapitre, Rachid Mira, Thierry Pairault et Fatiha Talahite, faisant le point sur « l'insertion des constructeurs chinois dans la filière automobile en Algérie », constatent que l'orientation qui a dominé dans ce secteur est l'importation massive de véhicules²⁴ et la multiplication des agents des concessionnaires, à la faveur des capacités de financement extérieur de l'Algérie, au détriment de l'investissement productif dans la filière, politique qui n'est plus soutenable aujourd'hui. Ce secteur avait pourtant été identifié comme « structurant par excellence » par la stratégie industrielle de 2007, qui reconnaissait toutefois la difficulté qu'il y aurait à monter une industrie de sous-traitance automobile compte tenu du retard régional accusé par l'Algérie, précédée par le Maroc dans l'assemblage et la Tunisie dans la production des composants. Il y était affirmé que « cette industrie ne pouvait se développer sur une base strictement nationale, et que

²³ Il faut inclure dans ces importations l'achat de machines chinoises par des PME-PMI du secteur privé (voir Wenke Kristen, *infra*).

²⁴ Ces importations peuvent faire partie d'investissements productifs, comme pour le grand nombre de véhicules utilitaires importés dans le cadre des dispositifs d'aide à l'auto-emploi des jeunes.

son essor passait par une orientation vers l'extérieur ». On peut supposer que le marché visé était l'Europe, au vu de ce qui suivait : « pour l'accès au marché européen confronté à une baisse future des capacités de production de véhicules, les entreprises asiatiques (Corée, Chine, Inde) pourraient voir l'Algérie comme une base future de production »²⁵. Une telle perspective ne s'est pas concrétisée. L'un des rares investissements dans cette filière, l'usine d'assemblage Renault d'Oued Tlélat, a été réalisé aux conditions posées par le constructeur français – exclusivité du marché algérien pendant trois ans et aucune exportation – contraires à l'orientation de la stratégie industrielle.

* *

Au vu du bilan qui ressort de ces études, que ce soit en termes de production, d'investissement, de création d'emplois, d'utilisation des deniers publics, de transfert de technologies, etc., mais également du fait de l'assèchement des possibilités de financement par la rente pétrolière, le modèle d'implantation chinoise en Algérie tel qu'il a été pratiqué jusqu'à présent n'est plus soutenable à maints égards. Ou il change, ou il faudra mettre un terme à cette expérience, qui n'aura alors été qu'un moment sans suite de l'histoire économique de ce pays, comme il y en a eu tant d'autres, depuis les saint-simoniens jusqu'à l'expérience socialiste des années 1965-1988, en passant par le plan de Constantine²⁶, dont les traces, aux côtés de réalisations démesurées et d'ouvrages inadaptés ou inachevés, sont autant de plaies sur le territoire. Pour Thierry Pairault, « la présence chinoise en Algérie, loin d'être une débandade d'entreprises voyous saccageant un territoire qu'elles investiraient, était plutôt le fruit d'une tactique sinon réfléchie, du moins orchestrée par le pouvoir algérien en place ». La Chine, écrit-il, « a moins été une opportunité pour l'économie algérienne qu'elle ne l'a été pour le pouvoir en place qui espérait acheter la paix sociale et garantir sa pérennité par des travaux pharaoniques et autres chantiers qui sont potentiellement autan d'hypothèques sur l'avenir ». Dans ce cas, on pourrait plutôt parler d'aubaine que d'opportunité, et se demander si cela sera longtemps possible. Mais posons la question autrement : si les firmes occidentales ont été une opportunité pour le développement industriel et l'expansion économique de la Chine, pourquoi ni elles ni les firmes chinoises n'ont à ce jour joué un tel rôle en Algérie? En d'autres termes, la Chine aurait pu être une opportunité historique pour l'Algérie, encore aurait-il fallu que celle-ci puisse s'en saisir. Cette fenêtre d'opportunité pourrait bien se refermer, la Chine étant entrée, nous l'avons vu, dans une phase de son développement où elle recentre son projet économique sur son marché intérieur ainsi que sur la (re)conquête de la route de la soie. D'autant que d'autres possibilités se

²⁵ Ministère des participations et de la promotion des investissements, La stratégie et les politiques de relance et de développement industriels. Projet de livre blanc du gouvernement, 2007, p.184.

²⁶ Voir Fatiha Talahite, op. cit., 2016.

présentent à elle dans la région, au Maroc ou ailleurs en Méditerranée. Mais l'Algérie peut-elle se permettre de passer à côté de cette opportunité ? Les Algériens consomment chinois, roulent chinois, s'habillent chinois, habitent chinois, se soignent chinois, mangent chinois²⁷, produisent avec des machines chinoises, mais s'interrogent-ils sur ce que cela implique pour eux et leurs enfants? Aujourd'hui, l'Algérie cherche un nouveau modèle économique, mais est-elle prête à repenser ses relations avec la Chine ? L'élite aux commandes du pays a toujours les yeux rivés sur l'Europe et les États-Unis, son horizon ne va pas au-delà. Or ces pays, en proie à des poussées protectionnistes et souverainistes, tournent de plus en plus le dos au monde en développement. La Chine, forte du succès de son modèle de développement contrôlé, tiré par les IDE et les exportations, se présente aujourd'hui comme le fer de lance du libre-échange et propose aux petits pays un cadre international à travers lequel rejoindre ce processus.

Nous conclurons sur une note rafraîchissante. Dans un article stimulant où il prend au mot le Premier ministre algérien qui, lors d'une visite en Chine, avait « vivement » encouragé les investisseurs chinois à « s'impliquer davantage dans la réalisation des programmes et projets structurants », Chems Eddine Chitour²⁸ évoque les prouesses réalisées par la Chine dans les énergies renouvelables, l'éducation et l'enseignement supérieur (où elle « culmine dans les classements internationaux »). Il propose trois domaines de coopération : la transition énergétique, le développement du Sud algérien et la création d'une université technologique. Pour le premier, il suggère que les dizaines de milliers de logements construits par les Chinois soient mis aux normes d'économie d'énergie, notamment par l'installation de chauffe-eau solaires. Le deuxième projet, idéal récurrent de ceux qui rêvent au développement de l'Algérie, est de créer une dizaine de villes nouvelles attractives dans le sud, en commençant par la dorsale In Salah-Tamanrasset, pour développer l'agriculture et les énergies renouvelables et donner à la jeunesse les moyens de cultiver, bâtir, créer. Mais arrêtons-nous à sa troisième proposition, une université modèle financée par la Chine où seraient enseignés en chinois et en anglais les technologies de demain et les métiers pour lesquels un réel transfert serait réalisé. La perspective d'une université sino-maghrébine ou sinoafricaine, espace de coopération et d'échanges scientifiques directs entre Chinois, Algériens, Maghrébins, Africains ne passant pas par la médiation occidentale, est passionnante et complétement inédite. Après l'Opéra d'Alger et la Grande mosquée, ce pourrait être le futur chantier culturel. Chems Eddine Chitour ponctue son texte de proverbes chinois, mais une expression algérienne exprime bien la situation : « une seule main ne peut applaudir »!

²⁷ Désormais, il n'y a pas que le thé vert qui vient de Chine, on importe jusqu'à du couscous *made in China*, voir Smail Goumezziane, «Couscous impérial », *Libre Algérie*, 14 février 2017, librealgerie.info/2017/02/14/couscous-imperial ²⁸ Chems Eddine Chitour, « Les relations de l'Algérie avec la Chine », *Oulala.info*, 6 mai 2015, www.oulala.info/2015/05/les-relations-de-lalgerie-avec-la-chine